

COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 5 mars 2015 à 19H30

PRESENTS: M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc, VENERUCCI David .

Absents excusés : MM.CAPART François, BLANCHETETE Gilbert et Mme BECRET Lise.

1. Convention de mandat.

Le maire rappelle que la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais est désormais compétente en matière d'éclairage public. Or, la Commune avait lancé dès 2013 des travaux d'enfouissement des réseaux, en même temps que le projet éolien. Ces travaux ont été réalisés. En 2014, une seconde tranche des travaux a été lancée. Elle consiste à effectuer les branchements des différents réseaux. S'agissant de l'éclairage public, la Commune, compétente au moment de l'engagement des travaux, a perdu cette compétence. La Communauté de Communes a délibéré le 29 janvier dernier en autorisant le président à signer une convention de mandat avec la Commune. Cette convention va conduire la communauté à verser à la Commune le coût des travaux d'éclairage public. Cette dernière sera chargée de payer l'entreprise. A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention de mandat avec le président de la communauté.

2. Crédits budgétaires 2015.

Pour payer les premières factures de travaux de raccordement des réseaux (y compris les frais de bureau d'études), le conseil, à l'unanimité, ouvre les crédits suivants :

Budget de l'Eau.

2138 501 Raccordement des habitations au nouveau réseau : + 17 600 €

Budget de la Commune :

2315 501 Travaux de raccordement des réseaux aux habitations : + 34 900 €

Compte 657 Subvention de fonctionnement : + 500 €

Compte 657 : subvention au CCAS : 1 500 €

Budget du CCAS :

Chapitre 011 : alimentation : + 1500 €.

Les crédits seront repris au budget primitif de chacune des collectivités.

3. Prise en charge des repas des élèves

En raison des travaux de raccordement des réseaux, les cars scolaires ne pourront pas circuler au cours de la période méridienne entre Charency-Vezin et Allondrelle au cours de la semaine du 9 au 13 mars 2015.

Le conseil accepte de prendre en charge les frais de repas des enfants d'Allondrelle La-Malmaison qui fréquentent les écoles du RPI. De même, il prend en charge les repas des enfants des autres communes qui ne peuvent pas rentrer chez eux au cours de la période. Les crédits budgétaires seront ouverts au niveau du CCAS, suite à subvention de la Commune.

A l'unanimité.

Le maire,

J-F MARIEMBERG